

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/018/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
Réalisation d'un diagnostic technique des bâtiments scolaires de la Ville de  
Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative  
aux études - Financement.**

19-33802-DGAVE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la réalisation d'un diagnostic technique des bâtiments scolaires de la Ville de Marseille.

Depuis les événements dramatiques de la rue d'Aubagne, de nombreux concitoyens marseillais s'interrogent sur l'état du bâti qu'ils occupent ou qu'ils fréquentent soit directement soit au travers de leurs enfants.

C'est dans ce contexte, qu'il a dû être fait appel à plusieurs reprises à des experts indépendants et agréés pour répondre à des inquiétudes exprimées par des parents d'élèves et relatives à l'établissement scolaire que fréquentent leurs enfants.

Afin de répondre de manière globale à ces attentes sécuritaires exprimées par nos concitoyens, il est proposé de lancer une mission de diagnostics techniques de l'ensemble des bâtiments scolaires de la Ville de Marseille et qui servira également, le cas échéant, à actualiser la programmation des travaux à mettre en œuvre.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, relative aux études, pour un montant de 6 000 000 d'Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès de l'Etat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

#### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée l'opération concernant la réalisation d'un diagnostic technique des bâtiments scolaires de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2019, pour un montant de 6 000 000 d'Euros pour les études.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de l'Etat.

**ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019